

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5475**

Intitulé

Manager de l'assurance

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole supérieure d'assurances (ESA)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313m Finances, banques, assurances (non indiquée ou autre)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les « Manager de l'Assurance » occupent des fonctions de responsabilité agissant sur le développement de l'entreprise. Il possède les techniques assurantielles, juridiques et commerciales mais aussi les compétences digitales le rendant à même d'être acteur face aux évolutions comportementales, réglementaires et technologiques.

- Souscription d'un risque industriel en cyber-risque
- Souscription de la responsabilité civile des mandataires sociaux
- Contestation d'une décision d'Incapacité Permanente Partielle (IPP)
- Indemnisation d'un sinistre incendie
- Conception des actions de formation
- Supervision des délégations aux intermédiaires d'assurance
- Management des moyens techniques utilisés dans la maîtrise de la sinistralité
- Adaptation des procédures de gestion et de suivi du portefeuille d'assurances
- Mise en place de nouvelles procédures d'indemnisation
- Développement d'une stratégie avec un réseau social partenaire
- Consolidation d'une stratégie marketing avec un système GRC
- Consolidation des positions sur le marché
- Conception d'une stratégie de communication.

Le (la) titulaire est capable de :

- Evaluer le risque proposé pour fixer les capitaux assurés dans le cadre éventuel d'une apériton d'un cyber risque
- Rédiger les garanties spécifiques en tant qu'apériteur pour gérer au mieux des intérêts de son entreprise d'assurance les sinistres de l'assuré.
- Conduire des investigations pour garantir la responsabilité civile des mandataires sociaux
- Examiner une décision de la CPAM pour juger de l'opportunité de contester le taux d'IPP fixé par la CPAM auprès du tribunal du contentieux de l'incapacité .
- Chercher la cause d'une anomalie pour en tirer d'éventuelles conséquences sur l'indemnisation prévue au contrat.
- Concevoir un plan de formation destiné aux intermédiaires d'assurance pour leur permettre de répondre aux exigences d'information et de conseil requis par la réglementation et l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Régulation (ACPR).
- Orienter les services et les intermédiaires d'assurance habilités pour souscrire et indemniser selon les pouvoirs qui leur sont délégués.
- Apprécier la sinistralité prévisible pour maîtriser la rentabilité d'un portefeuille automobile.
- Adapter les procédures de gestion et de suivi du portefeuille pour faire face aux situations posées par la loi de consommation dite Loi Hamon prévoyant les modalités de résiliation après un an de souscription d'une assurance habitation ou automobile.
- Définir les modalités de maîtrise des coûts d'indemnisation d'un sinistre automobile par les garages agréés par l'entreprise d'assurances pour maîtriser la rentabilité du portefeuille.
- Tester l'apport des données apportées par un réseau social partenaire au déploiement d'un nouveau produit pour préparer la prospection d'une partie de la clientèle en portefeuille.
- Élaborer un système de procédures où tous les collaborateurs impliqués dans le développement du portefeuille d'assurances interviendront eux-mêmes sur le système Gestion de la Relation Client (GRC) pour obtenir les données nécessaires au développement Commercial .
- Proposer à sa direction des mesures de consolidation de la position de sa clientèle en portefeuille face à un nouvel entrant sur son marché pour maintenir sa position.
- Préparer un plan média pour publier les novations des offres nouvelles de l'entreprise en assurance automobile destinées à reprendre des parts de marché à la concurrence .

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le manager de l'assurance exerce ses fonctions au sein de sociétés d'assurances ou de réassurance, de mutuelles d'assurances, d'institutions de prévoyance, ou grandes structures de courtage et de conseil en maîtrise d'ouvrage (MOA).

Types d'emplois accessibles

1 / Au sein des sociétés d'assurances, fonctions :

- de souscripteur ou d'indemnisateur ;
- marketing et commerciales : Manager Grands comptes,Animateur Régional Epargne, Inspecteur Commercial, Multiline Account Specialist,

Account Executive Manager, Manager Clientèle Professionnels et Entreprises, Manager entreprises, Conseiller Protection Sociale, des fonctions spécifiques comme : Business Analyst, Manager Risques Opérationnels et Fraudes, Manager du Contrôle Interne et des Risques Coordinateur Réassurance Reinsurance and International account executive Expert Relation Assistance

2 / Au sein des grandes structures de courtage les fonctions :

Expert Risques Techniques, Expert Flottes Automobiles, Expert Dommages aux biens, Consultant Grands Comptes, Consultant Grandes Entreprises, Consultant Assurances Collectives: Coordinateur International, Chef de projet études et appels d'affaires, Responsable du marché Affinitaire.

3 / Au sein des structures de conseil en organisation les fonctions sont :

Consultant MOA,

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1104 : Direction d'exploitation en assurances

C1106 : Expertise risques en assurances

C1107 : Indemnités en assurances

C1108 : Management de groupe et de service en assurances

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Quelles que soient les voies d'accès à la certification (hors VAE), les composantes de la certification sont réalisées sous forme d'études de cas et de rapports écrits.

Il n'est pas exigé des candidats visant l'obtention de la totalité de la certification d'obtenir la validation des blocs dans l'ordre donné ci-dessous.

Obtention de la certification : Les candidats ayant validé à l'issue des épreuves écrites les quatre blocs de compétences obtiennent la validation « Manager de l'Assurance »

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 5475 - Manager la souscription des risques d'entreprise</p>	<p>Descriptif : Evaluer le risque proposé pour fixer les capitaux assurés dans le cadre éventuel d'une apéritition d'un cyber risque Rédiger les garanties spécifiques en tant qu'apériteur pour gérer au mieux des intérêts de son entreprise d'assurance les sinistres de l'assuré. Conduire des investigations pour garantir la responsabilité civile des mandataires sociaux Modalités d'évaluation : -Etude de Cas. Thème : l'assureur-apériteur. -Etude de cas.Thème : souscription d'une Garantie Responsabilité Civile. Modalités de certification : certificat mentionnant l'intitulé du bloc «Manager la sosucription des risques d'entreprise » et portant la référence de la certification enregistrée au RNCP</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 5475 - Manager l'indemnisation des garanties données souscrites pour les risques d'entreprise</p>	<p>Descriptif : Examiner une décision de la CPAM pour juger de l'opportunité de contester le taux d'IPP fixé par la CPAM auprès du tribunal du contentieux de l'incapacité . Chercher la cause d'une anomalie pour en tirer d'éventuelles conséquences sur l'indemnisation prévue au contrat. Modalités d'évaluation : - Etude de cas.Thème: Contestation d'un taux d'Incapacité Permanente Partielle. - Etude de cas. Thème : Garantie dommage. Modalités de certification : certificat mentionnant l'intitulé du bloc « Manager l'indemnisation des garanties données souscrites pour les risques d'entreprise» et portant la référence de la certification enregistrée au RNCP.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 5475 - Manager les supports transversaux et techniques de la société d'assurance</p>	<p>Descriptif : Concevoir un plan de formation destiné aux intermédiaires d'assurance pour leur permettre de répondre aux exigences d'information et de conseil requis par la réglementation et l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Régulation (ACPR). Orienter les services et les intermédiaires d'assurance habilités pour souscrire et indemniser selon les pouvoirs qui leur sont délégués. Apprécier la sinistralité prévisible pour maîtriser la rentabilité d'un portefeuille automobile. Adapter les procédures de gestion et de suivi du portefeuille pour faire face aux situations posées par la loi de consommation dite Loi Hamon prévoyant les modalités de résiliation après un an de souscription une assurance habitation ou automobile. Définir les modalités de maîtrise des coûts d'indemnisation d'un sinistre automobile par les garages agréés par l'entreprise d'assurances pour maîtriser la rentabilité du portefeuille.</p> <p>Modalités d'évaluation : -Etude de Cas : Rédaction d'un dispositif de formation et de conseil à délivrer aux intermédiaires d'assurance. -Etude de Cas . Thème : politique de culture qualité dans l'exercice de la gestion des conflits. -Epreuve écrite. Conception du cahier des charges d'un logiciel de souscription. -Etude de cas. Thème : oActions de fidélisation. oSuivi du portefeuille dans le contexte de la Loi Consommation dite loi Hamon. Etude de cas . Thème: maîtrise des tarifs des garages agréés dans un contexte concurrentiel.</p> <p>Modalités de certification : certificat mentionnant l'intitulé du bloc « Manager les supports transversaux et techniques de la société d'assurances» et portant la référence de la certification enregistrée au RNCP.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 5475 - Manager le développement des portefeuilles d'assurances Descriptif :	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Tester l'apport des données apportées au déploiement d'un nouveau produit pour préparer la prospection d'une partie de la clientèle en portefeuille. -Élaborer un système de procédures où tous les collaborateurs impliqués dans le développement du portefeuille d'assurance interviendront eux-mêmes sur le système GRC pour obtenir les données nécessaires au développement Commercial . -Proposer à sa direction des mesures de consolidation de la position de sa clientèle en portefeuille face à un nouvel entrant sur son marché pour maintenir sa position. -Préparer un plan média pour publier les novations des offres nouvelles de l'entreprise en assurance automobile destinées à reprendre des parts de marché à la concurrence . <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Etude de cas. Thème : Optimisation des données reçues d'un réseau social partenaire. -Etude de cas. Thème : Elaboration d'un système de procédure d'utilisation du Système GRC. -Production d'un rapport. Thème : actions à engager pour contrer un nouvel entrant sur le marché automobile. -Rédaction d'une analyse de l'approche conceptuelle d'un plan média. <p>Modalités de certification : certificat mentionnant l'intitulé du bloc « Manager le développement des portefeuilles d'assurances » et portant la référence de la certification enregistrée au RNCP.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	5 personnes : Le président de jury, directeur pédagogique ESA, 2 représentants des employeurs et 2 représentants des salariés.
En contrat d'apprentissage	X	5 personnes : Le président de jury, directeur pédagogique ESA, 2 représentants des employeurs et 2 représentants des salariés.
Après un parcours de formation continue	X	5 personnes : Le président de jury, directeur pédagogique ESA, 2 représentants des employeurs et 2 représentants des salariés.
En contrat de professionnalisation	X	5 personnes : Le président de jury, directeur pédagogique ESA, 2 représentants des employeurs et 2 représentants des salariés.
Par candidature individuelle	X	Néant
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	5 personnes : Le président de jury, directeur pédagogique ESA, 2 représentants des employeurs et 2 représentants des salariés.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES
CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

« European Accreditation Board of Higher Education schools » E.A.B.H.E.S)
9 Chestnut Court - Rox borough Avenue - Harrow on the Hill -HA1 3B2
LONDON - UK
N° d'accréditation FR-05/004 du 15 avril 2005

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 31 janvier 2018 publié au Journal Officiel du 08 février 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau I, sous l'intitulé "Manager de l'assurance" avec effet au 22 août 2017, jusqu'au 08 février 2022.

Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'autorité responsable.

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Manager de l'assurance" avec effet au 22 août 2012 jusqu'au 22 août 2017.

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

contact@esassurances.com

www.esassurances.com

[Ecole supérieure d'Assurances](#)

Lieu(x) de certification :

ECOLE SUPERIEURE D'ASSURANCES

13 rue Fernand Léger

75020 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole VIDAL - 4, place Agapito Nadal 31300 TOULOUSE

www.ecole-vidal.fr

IF2E - 27 rue Thalès 33700 MERIGNAC

www.if2e.com

Historique de la certification :